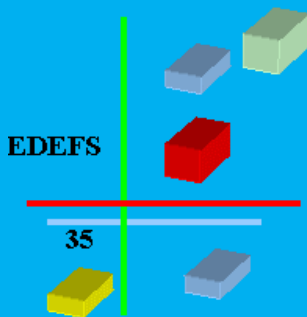




Photo non contractuelle



PRÉSENTATION PROJET
Dispositif Alternatif Territorialisé
d'Accompagnement SUD
(DATA-SUD)
Par l'EDEFS 35

MARS 2021

SOMMAIRE

1.	Contexte	3
A.	Le lien avec la stratégie nationale	3
B.	Réponse à une sollicitation de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil départemental	3
2.	Mise en œuvre du Dispositif Alternatif et Territorialisé d'Accueil	4
A.	Missions du DATA.....	4
B.	Public accueilli	4
C.	Territoire d'intervention.....	5
D.	Ressources dédiées	6
E.	Modalités d'accompagnement : de l'accueil à l'orientation.....	7
3.	Partenariats	12
4.	Calendrier du déploiement du dispositif.....	12
5.	Budget	12
6.	Éventuels obstacles / menaces / freins au projet	13
7.	Évaluation du dispositif	13
A.	Modalités d'évaluation.....	13
B.	Indicateurs d'activité	14
8.	Communication autour du projet	14

1. Contexte

A. Le lien avec la stratégie nationale

Les services de protection de l'enfance accompagnent des situations complexes et dégradées, des enfants de plus en plus jeunes présentant des troubles du comportement importants, des problématiques psychiques, des troubles neurodéveloppementaux.

Les politiques publiques en faveur des personnes en situation de handicap s'orientent vers le développement de réponses plus inclusives, l'organisation de parcours fluides et sécurisés pour les personnes, d'amélioration des pratiques et de la qualité des accompagnements.

Ce virage inclusif a pour conséquence de mobiliser des compétences pluridisciplinaires pour faciliter l'exercice des droits des personnes en situation de handicap dans les différents domaines de la vie citoyenne et sociale.

B. Réponse à une sollicitation de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil départemental

En juillet 2020, l'ARS Bretagne et le CD35 demandent aux ITEP du département de se positionner sur un projet innovant qui répondrait à l'enjeu suivant : la prise en compte des besoins éducatifs particuliers des enfants en situation de handicap confiés à l'ASE.

La définition du besoin est la suivante :

« Mettre en place une organisation départementale fonctionnant en mode dispositif alternatif sur deux sites au plus près de l'environnement habituel de l'enfant, impliquant les établissements, services, partenaires et autres dispositifs déjà existants. Cette organisation s'appuiera pour chacun des deux sites sur une structure d'hébergement référente offrant également du répit (collectif et familial), et un appui aux professionnels et au projet de l'enfant afin d'éviter les ruptures de lieux d'accueil. »

En synthèse, le cahier des charges oriente vers :

- Une solution « passerelle » d'hébergement
- Un accompagnement au retour en milieu ordinaire
- La limitation des ruptures de parcours
- Un appui aux établissements et aux familles d'accueil
- Un travail en articulation avec les structures sociales et médico-sociales du secteur ;

A noter que pour des raisons budgétaires, le projet se déploiera en première intention sur le sud du département de manière expérimentale puis verra le jour sur le nord du département sous de réserve budgets suffisants.

2. Mise en œuvre du Dispositif Alternatif et Territorialisé d'Accueil

A. Missions du DATA

Les opérateurs engagés sur le projet proposent les orientations suivantes :

En accord avec les services de l'aide sociale à l'enfance et dans le respect des décisions judiciaires,

- Maintenir les jeunes sur leur territoire d'appartenance et favoriser leurs maintiens et/ou leurs inscriptions dans les écoles et collèges, dans les clubs sportifs, etc. ;
- Soutenir la parentalité (compréhension des besoins spécifiques du jeune-sensoriels, scolaire, somatique...) pour faciliter le maintien des liens et /ou le retour partiel ou complet à domicile ;
- Soutenir les fratries et l'environnement familial ;
- Contribuer à la fluidité du parcours en mobilisant les acteurs du territoire autour du projet de l'enfant. (Projet social, projet de soin ...) ;
- Prévenir les risques des ruptures d'accueil en soutenant en proximité les accompagnants ;
- Proposer un lieu ressource afin de soutenir les savoirs faire parentaux et les compétences des accompagnants.
- Favoriser et accompagner la pair-aidance ;
- Activer les liens avec les structures médico-sociales et sanitaires du territoire.

B. Public accueilli

Conformément aux orientations de la stratégie nationale de protection et dans un souci de décloisonnement des accompagnements, les motifs d'accueil sur le dispositif sont les suivants :

Sur le collectif :

- 6 places en hébergement permanent
- Jeunes âgés de 6 à 14 ans à l'admission
- Jeunes confiés à l'ASE et bénéficiant d'une notification MDPH (IME ou ITEP)
- Jeunes avec un parcours scolaire complexe
- Nécessitant un accompagnement thérapeutique
- Ayant été évalués préalablement par un CDAS
- Ayant des difficultés à intégrer les dispositifs ordinaires de protection de l'enfance (MECS, familles d'accueil...)

En accueil de répit :

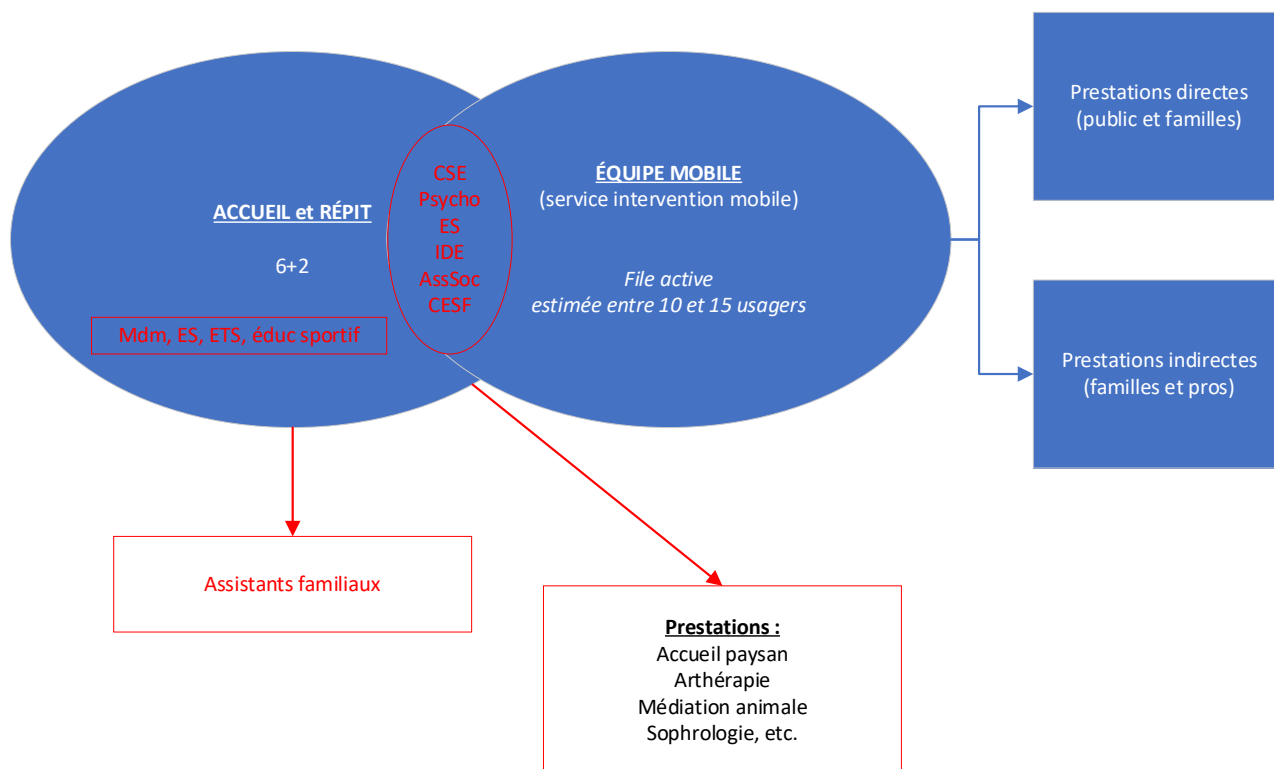
- 2 places
- Au sein du collectif du DATA si place disponible
- Après des assistants familiaux recrutés par le service
- Jeunes pour lesquels une évaluation et/ou une adaptation des modalités d'accompagnement est sollicitée par l'ASE

Sur le service Mobile d'intervention :

- 10 places de Prestations en Milieu Ordinaire (interventions conformes au référentiel défini par l'ARS)
- Jeunes âgés de 0 à 20 ans confiés à l'ASE et bénéficiant d'une notification MDPH (IME ou ITEP)



▪ **Un effectif de professionnels**



Une équipe au complet reste à constituer (processus de recrutement à lancer) (*voir calendrier et annexe budgétaire*).

▪ **Des locaux**

Une démarche d'acquisition d'une maison sur la commune de Bain-de-Bretagne est en cours.

▪ **Du matériel**

Investissement en mobilier pour le lieu de vie et véhicules.

Matériel informatique pour les professionnels.

Matériel technique pour l'Éducateur Technique Spécialisé.

▪ **Les Modalités d'admission :**

Le DATA n'est pas un dispositif d'accueil d'urgence.

Le lieu d'accueil collectif est pensé comme une « passerelle » dont la durée d'accompagnement maximale est d'une année. **Les admissions seront présentées par la plateforme départementale** en lien avec les Responsables enfance/famille des CDAS concernés. Les services de l'ASE porteront une attention particulière aux demandes émanant du centre départemental de l'enfance.

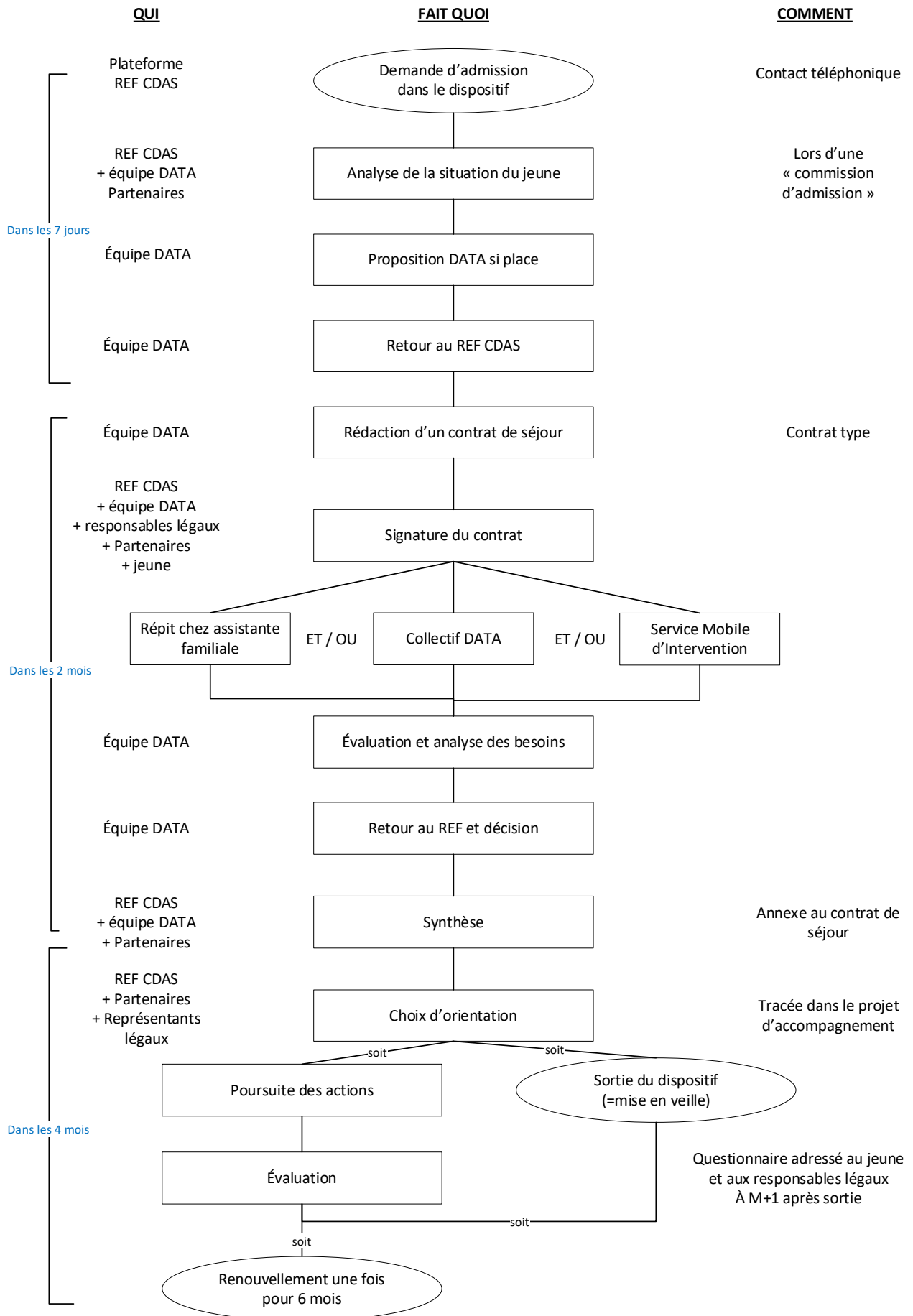
Au regard des besoins spécifiques du public, de la durée prévisionnelle d'accompagnement (une année), des partenariats préexistants qu'il conviendra de maintenir ainsi que de la nécessité de mobiliser autant que faire se peut les responsables légaux, il est indispensable de préparer les admissions. En ce sens, la rédaction et la signature d'un contrat de séjour impliquant l'ensemble des acteurs sera réalisé.

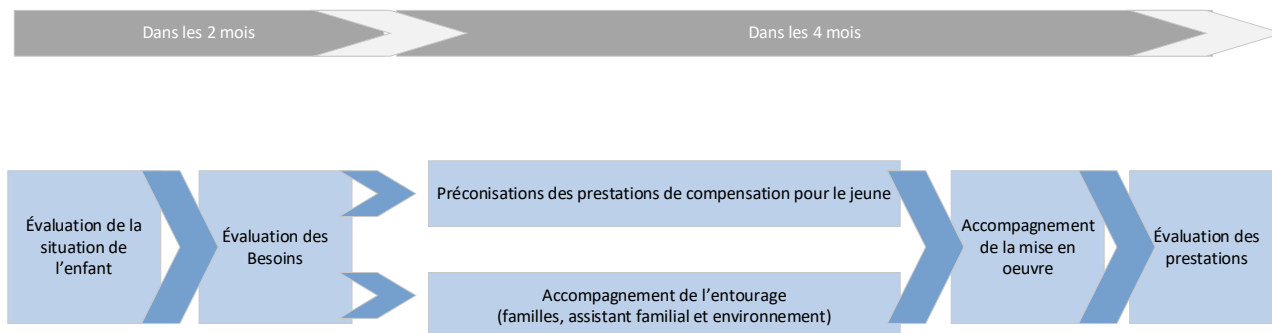
Avec les représentants légaux, il conviendra d'obtenir leur adhésion au projet du jeune et de poser les jalons du travail à leur endroit (soutien à la parentalité, à la fratrie, conditions du maintien des liens...).

Il semblerait opportun que le DATA, en accord avec le CDAS, assure la fonction de coordination du projet des jeunes accueillis sur le collectif. Cela autoriserait un gain en réactivité (inscriptions scolaires, organisations de temps au domicile...). Les jeunes qui seront accompagnés au sein du DATA ont des parcours de vie, des problématiques qui nécessiteront des réévaluations régulières de leur projet de vie, de leur quotidien ce que la permanence du service (24h/24, 365 jours/an) doit pouvoir faciliter (pluridisciplinarité des professionnels, disponibilité, réactivité). Ainsi, par exemple, une modification de scolarité, un accueil paysan à la journée, un essai en famille d'accueil, un accompagnement partiel et ponctuel pour évaluation dans un établissement médico-social... doit pouvoir être réalisé dans les meilleurs délais, en fonction des besoins repérés.

Une modalité d'échange avec le service gardien de type « sauf avis contraire de votre part » pourrait être bénéfique aux usagers.

EN SYNTHÈSE : l'admission en lieu d'accueil collectif





Les accueils de répit ne relèvent pas d'un caractère d'urgence. Ils seront sollicités par les responsables enfance famille. Ils pourront avoir lieu en semaine et/ou le week end. Ils s'adresseront à des jeunes accueillis habituellement en famille d'accueil. Ces temps seront sollicités par les Responsables enfance famille. Ils devront être préparés (présentation de la situation, du DATA, autorisations administratives, modalités...) et pourront se dérouler sur le lieu collectif en cas de place disponible ou auprès des assistants familiaux du service. Un document de contractualisation sera rédigé.

Par définition, un répit ne peut s'inscrire dans la durée. Il aura pour objectif de soutenir la famille en charge de l'accueil du jeune dont l'accompagnement peut nécessiter une réévaluation, un réajustement du projet ou simplement le besoin de souffler un peu. Aussi, il convient d'en limiter la durée selon les besoins repérés (un Week end, une semaine renouvelable une fois...) ce qui permettra également à plus de jeunes d'en bénéficier.

Les accueils en journée seront, selon le profil des assistants familiaux recrutés, possibles pour les jeunes du collectif dont la problématique nécessitera probablement pour certains de la souplesse, de la modularité et de la réactivité quant aux modalités d'hébergement.

Le service mobile d'intervention (SMI) exercera plusieurs missions :

- L'accompagnement des 10 mesures de prestations en milieu ordinaire (ASE+notification MDPH IME ou ITEP). L'appui des modalités d'accompagnement du lieu d'accueil collectif pourra être sollicité (Accompagnement thérapeutique, accueil paysan, éducateur technique spécialisé, médiations diverses...). **Le mode de sollicitation par les services du Conseil départemental reste à définir (plateforme, Responsables enfance famille ?)**
- Le soutien, des familles, familles d'accueil habilités ASE de son secteur accueillant un public relevant de son agrément. Il s'agira de prévenir les risques de rupture en soutenant en proximité les accompagnants. **Les demandes de soutien seront formulées par les responsables enfance famille.**
- Le soutien à la parentalité des familles des jeunes du collectif (interventions à domicile, sur site...) et leur environnement familial (fratries...). Les locaux du collectif du DATA pourront être proposés en journée comme un lieu ressource afin de soutenir et développer les savoirs faire et les compétences des familles (activités...)

▪ Les Accompagnements :

Sur le lieu d'accueil collectif, après une période d'observation de 2 mois, une première synthèse réunissant toutes les parties prenantes du projet du jeune sera réalisée. Un projet personnalisé d'accompagnement sera proposé, signé puis évalué tous les 3 mois dans le cadre d'une réunion de synthèse. Les modifications nécessaires seront apportées.

Une attention particulière sera portée aux différents besoins des jeunes accueillis. Une objectivation de leurs capacités sera recherchée au travers d'une évaluation réalisée par le psychologue spécialisé en neurosciences du service.

Le maintien des activités habituelles des jeunes sera recherché (scolarité, sport...) et ce, dans le souci d'éviter une rupture de lien avec le milieu d'origine.

Les accueils de répits feront l'objet d'une évaluation en amont (durée, objectifs et modalités) et en aval au coup par coup, la semaine suivant l'accueil.

Une équipe interdisciplinaire

Les jeunes qui seront accompagnés au sein du DATA ont des parcours de vie jalonnés de ruptures et présentent des problématiques qui nécessiteront des réévaluations régulières de leur projet de vie, de leur quotidien ce que la permanence du service (24h/24, 365 jours/an, référence éducative multiple) doit pouvoir faciliter (pluridisciplinarité des professionnels, disponibilité, réactivité). Les professionnels du DATA interviendront à la fois sur le collectif et le SMI. Cette double intervention autorisera une connaissance partagée de l'ensemble des situations suivies et accompagnées.

Ainsi, par exemple, une modification de scolarité, un accueil paysan à la journée, un essai en famille d'accueil, un accompagnement partiel et ponctuel pour évaluation dans un établissement médico-social... doit pouvoir être réalisé dans les meilleurs délais, en fonction des besoins repérés. Une modalité d'échange avec le service gardien de type « sauf avis contraire de votre part sous 48h » pourrait être facilitatrice.

Au regard de la spécificité du public et de la diversité des modalités d'intervention, il convient de s'appuyer sur une équipe interdisciplinaire (cf. fiches de postes) :

Un(e) chef(ffe) de service qui assurera les admissions, l'accompagnement de l'équipe de professionnels, l'interface avec les partenaires

Un(e)Psychologue, pour apporter un soutien clinique quotidien à l'équipe, offrir si besoin un espace de paroles aux usagers et à leurs familles, assurer le lien avec ses homologues (CDAS, CMP, CMPP...)

Un(e)Psychologue spécialisé(e) en neurosciences pour évaluer rapidement les fonctions cognitives et exécutives des jeunes, leurs capacités de concentration, d'attention..., proposer des remédiations adaptées aux besoins, soutenir les partenaires (Familles d'accueil, Education Nationale...) pour l'ensemble des situations du DATA.

Des éducateurs(trices) spécialisés(ées)/Moniteurs(trices) éducateurs(trices) pour accompagner le quotidien (levers, journées, soirées, nuits, Week-end, ...) assurer les suivis externes et mettre à profit des usagers leur approche clinique et la méthodologie de projet.

Un(e) conseiller(ère) en économie sociale et familiale pour la mise en œuvre d'actions concrètes de soutien à la parentalité sur site ou à domicile (partage d'activités...), la mise en œuvre d'activités quotidiennes pour les situations suivies en PMO (autonomie, activités) et les jeunes du collectif, la promotion d'actions de pair aide.

Un Educateur technique spécialisé pour accompagner en journée au sein d'un atelier et/ou en externe l'ensemble des jeunes du DATA, qui, pour bon nombre, ne seront pas pris en charge à temps plein par les dispositifs de droit commun et qui sont valorisés par le « faire-avec » les productions concrètes.

Un(e) infirmier(ère) pour assurer le circuit du médicament, le lien avec les partenaires du sanitaire (médical, psychiatrique), apporter ses compétences spécifiques à l'équipe du DATA.

Un(e) maître(esse) de maison qui assurera les fonctions hôtelières et une présence constante et repérée auprès des jeunes.

2 assistants(tes) familiaux(iales) qui accueilleront au besoin les jeunes du collectif et assureront également des missions de répit.

Des prestataires seront recherchés dans le souci de répondre au mieux aux besoins des usagers en leur proposant des supports et des alternatives à l'accompagnement classique (accueil paysan, sophrologue, médiation animale...)

▪ **Ouverture sur l'environnement :**

Le DATA se veut un lieu ouvert sur son environnement. L'inscription dans le tissu local sera recherchée (activités sportives, associations, voisinage...).

Les modalités d'accompagnement se voudront diversifiées et innovantes (résidences d'artistes, échanges avec les écoles et associations du secteur d'implantation...).

▪ **Orientation :**

Concernant le lieu d'accueil collectif, l'orientation sera définie à M+6 (cf schéma). Elle sera conduite par les REF (recherche de lieux d'hébergement, d'établissements/services médico-sociaux...) avec le soutien du DATA.

▪ **Évaluation de l'accompagnement**

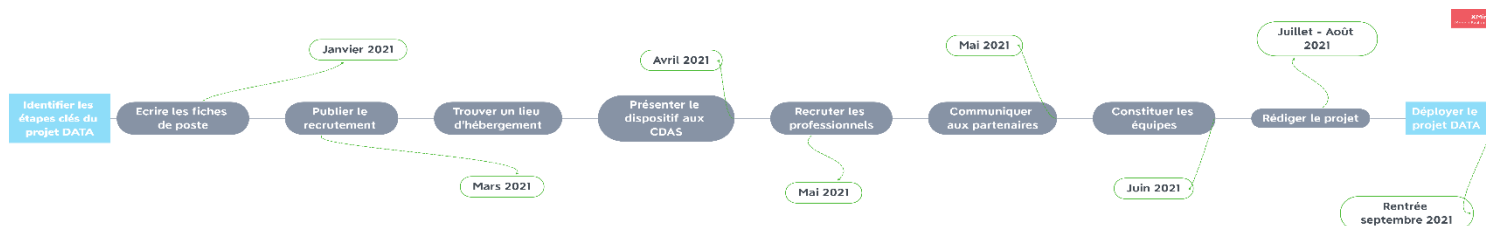
L'évaluation de l'accompagnement réalisé se fera à posteriori avec l'envoi, dans le mois suivant la sortie, d'un questionnaire aux familles et aux partenaires mais également aux enfants accompagnés, avec un support adapté.

3. Partenariats

Les coordonnées de ce projet nécessitent le repérage, la mise en œuvre et le développement de partenariats. Il conviendra de s'appuyer sur les dispositifs de droit commun du territoire (médecine de ville, services de soins spécialisés, éducation nationale, ASE...) mais également de veiller à tisser un lien de qualité avec la municipalité qui accueillera le DATA en facilitant l'intégration de ce dispositif au sein du territoire

Le recours à des bénévoles disposant de centre d'intérêts, de compétences et de savoir-faire, sera recherché.

4. Calendrier du déploiement du dispositif



5. Budget

GRADE	Nombre	Coût TOTAL
Responsable de service	1,00	
PSYCHOLOGUE	0,80	
NEUROPSYCHOLOGUE	0,80	
Accompagnants éducatifs	8	
Conseiller en économie sociale et familiale	1	
Educateur technique spécialisé	1	
Infirmière diplômée d'état	1	
Maîtresse de maison	1	
Assistant Familial	2	
Budget de remplacement	1,33	
Prestations extérieures (accueil paysan, orthophonie, sophrologie, médiation animale...)		
Frais administratifs, logistiques et techniques		
Frais de structure		
	18,00	849 840,00

Détail des frais de structure :

Location + charges immobilières	Ou dotation aux amortissements si l'option achat était retenue
Véhicules	3 véhicules de location
Restauration	Repas 8 jeunes + adultes + repas possibles PMO
Activités	
Total	

6. Éventuels obstacles / menaces / freins au projet

Le marché de la location immobilière étant particulièrement tendu en Ile et Vilaine, l'achat d'un bien pourrait être à privilégier. Il convient d'en évaluer très rapidement la faisabilité administrative et financière et d'obtenir les accords des autorités.

Des travaux seront peut-être à prévoir, du mobilier, du matériel informatique et de bureau, des véhicules seront à acheter. Aussi il convient d'en anticiper les conséquences en matière d'**investissement**.

La communication devra être particulièrement soignée notamment auprès des CDAS quant aux missions du DATA.

Le DATA est une structure en appui et/ou en complément des dispositifs de droit commun. Au regard de la spécificité du public, un partenariat sera à développer avec **les services de pédopsychiatrie** du secteur (I04 notamment). Les suivis en place devront être maintenus, d'autres seront à initier. Un soutien de l'ARS sera nécessaire pour faciliter le lien.

7. Évaluation du dispositif

A. Modalités d'évaluation

Un bilan sur l'efficacité du dispositif s'impose à échéance de 24 mois avec un point d'étape à 12 mois.

La méthodologie consisterait en 3 points à :

- Réaliser un questionnaire d'évaluation à l'attention des usagers, de leurs familles et des partenaires ;
- Suivre les résultats des indicateurs ;
- Croiser les regards entre les différents protagonistes du processus.

L'analyse de ces différentes données justifiera ou non d'ajuster le dispositif pour l'améliorer si nécessaire et d'envisager une modélisation à l'échelle nationale.

B. Indicateurs d'activité

Un ensemble d'indicateurs est proposé pour un suivi semestriel :

- Nombre de journées d'accueil dans le dispositif d'accueil/ et sur la modalité répit.
- Nombre d'actes réalisés par le service mobile d'intervention (SMI)
- Nombre de prestations indirectes
- File active de l'équipe mobile et de la structure d'accueil
- Durée moyenne de séjour des enfants

8. Communication autour du projet

- Une plaquette d'information sur le DATA sera réalisée et mise à disposition des partenaires.
- Une communication sera faite en amont du projet auprès de la plateforme, des REF des CDAS du territoire ainsi qu'aux services de pédopsychiatrie.
- Un lien de proximité sera créé avec la municipalité d'implantation du DATA.
- Une information sera adressée à l'éducation nationale.
- Un préprojet de service sera transmis au Conseil Départemental et à l'ARS avant l'ouverture.
- Un projet définitif sera élaboré avec l'équipe en place avant la fin 2021